

LIMINAIRE FSSSCT SD 94 17 NOVEMBRE 2025



Mesdames, mesieurs les membres de la FSSSCT SD Val de Marne,

Du fait d'un manque de moyens, d'un projet de budget en berne, tant pour l'État que pour la Sécurité sociale (gel continu du point d'indice, suppression de postes, taxation des malades via les franchises médicales, frais complémentaires, dépassements d'honoraires, nouvelles règles sur les arrêts maladie...) cette formation spécialisée départementale débute dans un contexte social toujours plus délétère. L'actualité frappe aussi par la violence qui entre dans nos établissements depuis trop longtemps déjà avec les Rallyes citoyens. Les collègues comme les élèves du lycée Michelet, à Fontenay-sous-bois, sont toujours en état de choc face aux ateliers qui se sont tenus le 6 novembre dernier, et dont il faut rappeler la gravité : élèves mis à la place de détenus, frappés, forcés à faire des pompes – et à les multiplier en cas d'échec, utilisation de faux fusils d'assaut laser pour apprendre à tirer, coups de pieds et de poings dans des boucliers, immobilisation et passage de menottes... Les élèves comme les personnels ont été confronté.es à des violences dans le cadre de l'école, qui devrait les bannir. La CGT Educ'Action exige que ces rallyes citoyens soient définitivement abandonnés et que le ministère de l'Éducation Nationale annule l'ensemble des protocoles l'associant au ministère de la Défense.

Sans parler économie, l'école publique et ses agents doivent donc de plus en plus faire face à des faits de violence de la part de ses usagers et usagères, puisqu'ils et elles sont amputé-es, mais aussi de la part de l'institution. Cette institution se rend coupable de ne pas appliquer le cadre réglementaire au niveau de la prévention, du soutien aux personnels (pas d'accompagnement, manque de formation). Ces coupes continues amènent à une perte de respect du public et conduisent parfois au décès de collègues qui choquent les agents et les impactent intrinsèquement dans leurs conditions de travail au quotidien.

Le sentiment de déclassement des personnels qui s'accroît et affecte directement leur bonne santé au travail est mis en avant par les dernières conclusions du rapport Talis, publié en octobre 2025 :

- Seuls 4 % des enseignant-es estiment que leur travail est valorisé dans la société. La reconnaissance et le salaire sont particulièrement mis en cause.
- Ils et elles estiment que leur voix n'est pas prise en compte par les décideurs politiques, ce qui alimente un sentiment d'isolement. Les dernières réformes, nombreuses, ont renforcé ce sentiment.

- Ils et elles souffrent de plus en plus de difficultés liées à la diversité des besoins de leurs élèves avec un manque de formation, d'outils et de soutien.
- Ils et elles pointent aussi du doigt un accroissement de la charge de travail qui génère du stress.

Les orientations ministérielles 2025 du ministère de l'Éducation nationale rappellent les obligations réglementaires qui s'imposent à l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail, et visent à répondre aux aspirations d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'adaptation des organisations du travail.

La réalité est toute autre sur le terrain, et est extrêmement brutale. De nombreux rapports montrent que le mal-être des personnels éducatifs est de plus en plus généralisé.

Le fait que les risques psychosociaux (que nous désignons comme des risques socio-organisationnels, à la CGT, insistant ainsi sur leur cause) constituent le premier et le principal motif d'observation portée aux registres santé et sécurité au travail (RSST) et de signalements de danger grave et imminent doivent nous alerter, surtout si ces risques sont institutionnels. En voici une liste non exhaustive :

• Le manque d'enseignant-es remplaçant-es dans le premier degré qui surcharge les classes.

• Les fermetures de classes à la rentrée sont toujours d'une très grande violence pour les personnels des écoles concernées. Elles ont généré une grande désorganisation, et une violence pour les personnels comme pour les familles et les enfants – qui sont en pleine construction psycho-affective, s'il faut le rappeler

- La hiérarchie donne des injonctions contradictoires, exerce des pressions et des manipulations, infantilise ses personnels. En plus des ajouts constants de tâches administratives, voire de harcèlement, tout cela participe d'une détérioration des conditions de travail et au système d'aliénation que nous refusons.
- Les remplacements de courte durée génèrent des tensions dans les équipes.
- Les cas d'amiante génèrent du stress sur la santé future des personnels concernés, stress bien légitime, d'autant plus lorsqu'on sait le temps de latence avant la déclaration des maladies liées à l'exposition
- La difficulté à obtenir les fiches d'exposition

Les registres RSST, outils d'alerte essentiels, sont trop souvent indisponibles dans de nombreux établissements, comme au collège Nelson Mandela de Champigny-sur-Marne, où la cheffe d'établissement déclare qu'en raison de la construction toute récente du collège, il y aurait d'autres priorités à considérer. Dans d'autres établissements, ces registres sont dans le bureau des chef.fes ou sur des feuilles volantes. Nos visites régulières dans les établissements du Val-de-Marne ne font que confirmer cet affligeant constat du non-respect par les directions de cet outil réglementaire. Dans l'attente d'une harmonisation/numérisation de ces registres, nous demandons à ce que soit rappelé aux chef.fes de service qu'ils sont obligatoires et qu'ils doivent être accessibles en tout instant à toutes et tous les agents, sans pression. La CGT souhaite également savoir si la dématérialisation de ces registres est en cours.

Alors que 15% des saisines sont en lien avec l'inclusion scolaire, il ne faut pas oublier que la cause principale est le manque de moyens, notamment humains. Les conséquences sont une souffrance des personnels et des élèves, des blessures, et aussi des risques sociaux-organisationnels.

Une illustration du manque de moyens est le cas des AESH. Le recrutement des 150 AESH ne comblerait que les besoins de Maisons-Alfort et Fresnes dans le premier degré. Citons également les effectifs surchargés dans les ULIS (exemple collège St Exupéry d'Ormesson/Marne), où les effectifs devraient être au contraire allégés.

Par ailleurs la gestion des bâtiments amiantés doit être une priorité. L'employeur doit prendre ses responsabilités et faire en sorte que le propriétaire des lieux (les collectivités territoriales concernées) assure correctement la rénovation des bâtis. Cela passe par la rénovation des bâtis, l'information et le suivi des personnels présents, futurs mais aussi passés, et une facilitation de l'obtention par l'agent de sa fiche d'exposition. De plus le DTA ou sa fiche récapitulative doivent être à disposition de tous les agent.es.

La CGT persiste dans ses revendications pour davantage de moyens à toutes les échelles, afin que l'Éducation nationale, en tant qu'employeur, assume ses responsabilités et assure la santé et la sécurité des personnels au travail, acte indispensable et auquel elle est légalement tenue, pour que leurs missions d'enseignement et d'éducation puissent être assurées.

